



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'Environnement et des Installations Classées

Application du code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation d'exploiter des Installations classées pour
la protection de l'environnement**

La Société ORANGE - 86-90 boulevard Kellermann PARIS 13^{ème}

La Préfecture de Police communique :

La Société ORANGE présente une demande d'autorisation d'exploitation en vue de régulariser l'exploitation d'une installation de combustion implantée à PARIS 13^{ème} – 86-90 boulevard Kellermann - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique suivante de la nomenclature :

2910-A-1 : installation de combustion – **Autorisation**

Des informations peuvent être demandées à la société Orange sise 20 rue Navarin Paris 9^{ème}.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique

du mercredi 1^{er} mars au vendredi 31 mars 2017 inclus.

Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale accompagnés des registres d'enquête, peut pendant toute la durée de l'enquête se présenter à la mairie du 13^{ème} arrondissement, siège de la commission d'enquête, – 1 Place d'Italie (lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30/17h00, jeudi 8h30/19h00, samedi 9h00/12h30) ainsi que dans les mairies où seront déposés les dossiers, à savoir :

- Mairie du 14^{ème} arrondissement – 2 Place Ferdinand Brunot (bureaux ouverts le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h30)

- Mairie de Montrouge – 43 avenue de la République (bureaux ouverts le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30)

- Mairie du Kremlin-Bicêtre – Place Jean-Jaurès (bureaux ouverts le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de 8h30 à 19h00, le samedi de 8h30 à 12h00)

Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Martine BAUCAIRE**, urbaniste-chef du service planification droit des sols à la Mairie de Bobigny (E.R.), en tant que Présidente de la commission d'enquête ; et Monsieur Claude BURLAUD, Directeur de l'Urbanisme de la Ville de Garges-lès-Gonesse (E.R.) ; Madame Dominique CIAVATTI, Directeur des services pénitentiaires (E.R.) en qualité de commissaires enquêteurs titulaires et Monsieur Jean-Pierre GALLAND, chargé de recherche de l'Ecole des Ponts Paris-Tech (E.R.), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La présidente de la commission d'enquête est chargée d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Un des membres de la commission d'enquête recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

Mairie du 13^{ème} arrondissement :

Mercredi 1^{er} mars 2017 de 9h00 à 12h00

Samedi 25 mars 2017 de 9h00 à 12h00

Vendredi 31 mars 2017 de 14h00 à 17h00

Mairie du 14^{ème} arrondissement :

Mercredi 29 mars 2017 de 14h00 à 17h00

Mairie de Montrouge :

Jeudi 23 mars 2017 de 17h30 à 19h30

Mairie du Kremlin Bicêtre :

Mercredi 8 mars 2017 de 9h00 à 12h00

Le public pourra pendant la durée de l'enquête, **adresser ses observations par message électronique à l'adresse suivante :** <http://enquetepublique-installationcombustion86-90kellermann.fr> et par écrit au siège la commission d'enquête : Madame la Présidente de la Commission d'Enquête d'Orange Montsouris - Mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris -1 Place d'Italie 75013 Paris.

Un ordinateur sera mis à disposition du public, à la Mairie du 13^{ème} arrondissement.

À l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports, et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4^{ème}.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus.

